

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00910 Numéro SIREN : 841 858 541 Nom ou dénomination : A.P.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2020 sous le numéro de dépôt 3805

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à Date du Service

Exercice ouvert le 02082018 et clos le 31122019 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
S.I.E DU CANNET
BP 345
AVENUE DU CAMPON
06126 LE CANNET CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

2018 B910

A IDENTIFICATION SASU A.P.S.
262 ALLEE DES COUGOUSSOLES

Identification du destinataire
06110 LE CANNET

Insp. IFU

N° dossier

84185854100011

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

TRAVAUX DE PLATRERIE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	53 570	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %				
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art.238 quindecies		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles art.44 septies	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	Territoire entrepreneur art 44 octies A	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	Autres dispositifs		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice)

Récettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON Si oui, indication du logiciel utilisé

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

I
- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

SARL EXPERTS AUDITS

ET CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE

262, Allée du Dr Galmette

06110 LE CANNET

04 93 45 71 71 - Fax 04 93 46 75 81

SIRET 424 472 748 00015

A LE CANNET

le 26062020

Signature et qualité du déclarant

Mme GARCIA PARRAGA Maria Présidente

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

Payées par la société elle-même	(a)
Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)

2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)

3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus

(A préciser par nature
sur les lignes c à h)

5. Montant des revenus distribués éligibles
à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

7. Montant des revenus répartis

total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :

- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants

Pour les

Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement dits

à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

**Indemnités
forfaitaires**
5

**Rembour-
sements**
6

**Indemnités
forfaitaires**
7

**Rembours-
sements**
8

1

2

1

4

2

4.

7

8

524

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2020)

Formulaire obligatoire

(art. 323 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SASU A.P.S.
31122019

J **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	8 143
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

21

Désignation de l'entreprise SASU A.P.S.			262 ALLEE DES COUGOUSSOLES			Néant ☐					
Adresse de l'entreprise			06110 LE CANNET								
SIRET			84185854100011								
Durée de l'exercice en nombre de mois *			17			Durée de l'exercice précédent *					
						Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le		
						31122019					
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilitisations corporelles*		028	40 753	030	11 491	29 262				
	Immobilitisations financières* (1)		040	45	042		45				
	Total I (5)		044	40 798	048	11 491	29 307				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	85 350	052		85 350				
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 212	066		1 212				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	22 060	070		22 060				
			Autres * (3)	072	13 945	074		13 945			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	47 639	086		47 639				
	Charges constatées d'avance *		092	44	094		44				
	Total II		096	170 250	098		170 250				
	Total général (I + II)		110	211 048	112	11 491	199 557				
PASSIF						Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		100					
	Ecart de réévaluation			124							
	Réserve légale			126							
	Réserves réglementées*			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132							
	Report à nouveau			134							
	Résultat de l'exercice			136		45 152					
	Provisions réglementées			140							
	Total I			142		45 252					
Provisions pour risques et charges Total II			154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		120 388					
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		12 153					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 8 105)			172		21 764					
	Produits constatés d'avance			174							
	Total III			176		154 305					
Total général (I + II + III)						180	199 557				
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	40 798			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

GM

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU A.P.S.		Exercice N clos le 31122019		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RESULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
			217		218	392 673				
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	81 100				
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
	Autres produits			230	1 740					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	475 513				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(4 250)				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 11 260 immobilier :)			242	402 809					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	229					
	Rémunérations du personnel *			250	8 143					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	3 497					
	Dotations aux amortissements *			254	11 491					
	Dotations aux provisions			256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	25					
		260								
	Total des charges d'exploitation (II)					264	421 943			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	53 570				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280					
	Produits exceptionnels (IV)				290					
	Charges financières (V)				294					
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		(VI)	300	382				
		348								
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	8 036					
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	45 152			
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	45 152	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	8 036				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	382		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44. terdecies)	127	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
Divers* dont		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
							Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	53 570	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	53 570	372			

24

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2019

Libellé	Montant
AMENDES ET MAJORATIONS	382
Totalisation	382

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU A.P.S.										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	39 252	444		446	39 252												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 501	474		476	1 501												
Immobilisations financières		480		482	45	484		486	45												
TOTAL		490		492	40 798	494		496	40 798												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	10 801	534		536	10 801												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562	690	564		566	690												
TOTAL		570		572	11 491	574		576	11 491												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

GM

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU A.P.S.						Néant ☐ *																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES																																																																																																													
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																					
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616																																																																																																					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																					
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																					
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</td> <td colspan="5" style="text-align: center;">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle) *</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dotations</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Reprises</td> <td></td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td style="text-align: right;">700</td> <td></td> <td style="text-align: right;">705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="4">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td style="text-align: right;">710</td> <td></td> <td style="text-align: right;">715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td style="text-align: right;">720</td> <td></td> <td style="text-align: right;">725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td style="text-align: right;">730</td> <td></td> <td style="text-align: right;">735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agen- cements amén. div.</td> <td style="text-align: right;">740</td> <td></td> <td style="text-align: right;">745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td style="text-align: right;">750</td> <td></td> <td style="text-align: right;">755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td style="text-align: right;">760</td> <td></td> <td style="text-align: right;">765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">770</td> <td></td> <td style="text-align: right;">775</td> <td></td> <td colspan="4" style="text-align: right;">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B</td> <td style="text-align: right;">780</td> </tr> </table>										B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle) *						Dotations		Reprises							Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				Terrains	710		715		2					Constructions	720		725		3					Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4					Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745		5					Matériel de transport	750		755		6					Autres immobilisations corporelles	760		765		7					TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle) *																																																																																																								
	Dotations		Reprises																																																																																																										
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																							
Terrains	710		715		2																																																																																																								
Constructions	720		725		3																																																																																																								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																								
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745		5																																																																																																								
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																								
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																								
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780																																																																																																				
II DEFICITS REPORTABLES					III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																					
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																					
Déficits reportables			984																																																																																																										
Déficits de l'exercice			860																																																																																																										
Total des déficits restant à reporter			870																																																																																																										
IV DIVERS																																																																																																													
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325																																																																																																							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327																																																																																																							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																																					
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326																																																																																																							
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																					
Montant de la TVA collectée								374	39 987																																																																																																				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	23 994																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

27

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.S.		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 02082018	et clos le : 31122019	Durée en nombre de mois 17
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	392 673
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	1 740
TOTAL 1	106	394 413
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	85 350
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	85 350
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	340 165
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	28 956
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	25
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	369 146
IV - Valeur ajoutée produite		
TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	110 617
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	110 617
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	278 409
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

GM

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 84185854100011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.P.S.

ADRESSE (voie) 262 ALLEE DES COUGOUSSOLES

CODE POSTAL 06110

VILLE

LE CANNET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique GARCIA PARRAGA Prénom(s) MARIA

Nom marital ARCAS MORA % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 05081955 N° département 99 Commune MADRID Pays ESPAGNE

Adresse : N° 917 Voie AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Code postal 06550 Commune LA ROQUETTE SUR SIAGNE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

619

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **199 557 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 475 513 euros** et un total **charges de 430 361 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 45 152 euros**.

L'exercice considéré débute le **02/08/2018** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **17 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

GM

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

GM

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	45		45
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	22 060	22 060	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 945	13 945	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	44	44	
TOTAL DES CREANCES		36 093	36 048	45
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 153	12 153		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 302	2 302		
	Impôts sur les bénéfices	8 036	8 036		
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 210	3 210		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	112	112		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	8 105	8 105		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		33 917	33 917		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		8 105			

C-11

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Charges à payer		1 667
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 667
<i>FOURNISSEURS. FACT. NON PARVENUES</i>	<i>1 667</i>	

67

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			44
ACO DOMICILIATION	01/01/2020 31/01/2020	44	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			44

44

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	10,00	10,0000	100,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	10,00	10,0000	100,00

6-17



Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES **DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES**

Au titre de 2019

Dénomination de l'entreprise : **SASU A.P.S.**

Adresse : **262 ALLEE DES COUGOUSSOLES**

06110 LE CANNET

N° Siret de l'établissement principal : **84185854100011**

Activité : **TRAVAUX DE PLATRERIE**

Code activité : **4331Z**

Déclarant Nom du signataire **Mme GARCIA PARRAGA**

Qualité du signataire **Présidente**

A LE CANNET

Le 26062020

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **02082018** au **31122019**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	110 617
Chiffre d'affaires de référence	A3	278 409
Chiffre d'affaires de référence du groupe *	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE ¹

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

¹ (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

67

SASU A.P.S.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 100 euros
Siège social : C/O ACO 262 Allée des Cougoussoles
06110 LE CANNET
RCS CANNES 841 858 541 (2018B00910)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUILLET 2020

L'AN 2020
ET LE 15 JUILLET
A 9 HEURES

Madame GARCIA PARRAGA Maria, Présidente et actionnaire unique de la société A.P.S., société par actions simplifiée au capital de 100 euros, divisé en 10 actions de 10 euros chacune, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de CANNES, sous le numéro RCS B 841858541, dont le siège social est sis à LE CANNET (06110) C/O ACO 262 Allée des Cougoussoles, s'est réuni en assemblée générale ordinaire annuelle.

DECISIONS ORDINAIRES

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes et rapports,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019,
- Constatation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 223-19 du NCC,
- Rémunération de la Présidence,
- Questions diverses.

A cet effet, il dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2019,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Puis la lecture est donnée du rapport de gestion.

Il passe ensuite à l'examen des résolutions figurant à l'ordre du jour suivant :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Actionnaire unique approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et donne quitus à la Présidente de sa gestion.

Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.

CM

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Actionnaire unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduisait par un bénéfice de 45 152 €, décide de l'affecter comme suit :

- A la réserve légale : 10 €
- Au compte report à nouveau : 45 142 €

Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate que la Présidente a perçu une rémunération brute de 8 142,67 € pour l'exercice 2019. Pour l'exercice en cours une rémunération brute annuelle de 8 000 € est prévue sauf à la parfaire éventuellement.

Elle prend acte que toutes les cotisations afférentes à cette rémunération de la Présidence sont à la charge de la société.

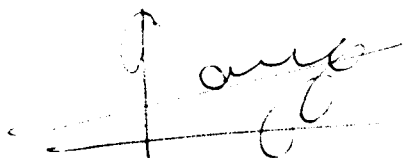
Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été émargé par le Président et Actionnaire unique.

La Présidente et Actionnaire Unique

Maria GARCIA PARRAGA



SASU A.P.S.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 100 euros
Siège social : C/O ACO 262 Allée des Cougoussoles
06110 LE CANNET
RCS CANNES 841 858 541 (2018B00910)

Arrivé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, le
23 SEP. 2020

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15 JUILLET 2020

Madame GARCIA PARRAGA Maria agissant en qualité de Présidente et actionnaire unique de la société A.P.S., a établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société pour ce premier exercice allant du 2 août 2018 au 31 décembre 2019 en vue d'approbation des comptes.

I - SITUATION- RÉSULTAT- PERSPECTIVES

Au vu de ces documents comptables les observations de la Présidence sont les suivantes :

	Du 02/08/2018 au 31/12/2019
Total produits d'exploitation	475 513 €
Total des Charges d'exploitation	421 943 €
Total du résultat d'exploitation	53 570 €
Total des produits financiers	0 €
Total des charges financières	0 €
Total des produits exceptionnels	0 €
Total des charges exceptionnelles	382 €
L'exercice écoulé se solde par un résultat de	45 152 €

Ce résultat étant obtenu après :

	2018/2019
Dotation aux amortissements de	11 491 €
Dotation aux provisions sur actif circulant de	0 €
Impôt sur les bénéfices de	8 036 €

Conformément aux dispositions de la loi, le Président mentionne les points suivants :

1) Progrès et difficultés rencontrés.

Premier exercice très satisfaisant, nous avons réussi à dégager un très bon bénéfice.

2) Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Néant.

3) Perspectives d'avenir

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et la société s'attend à un impact négatif sur ses états financiers 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

4) Activités de la société en matière de recherche et développement.

Néant.

II - INFORMATIONS DIVERSES

1) Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation utilisées dans nos comptes sont celles prévues par les dispositions en vigueur.

2) Activité des filiales et des participations

Notre société à ce jour ne comporte aucune filiale, ne contrôle aucune autre société et ne possède aucune participation.

3) Prise de participation et prise de contrôle

Dans ce domaine aucune opération n'a été effectuée.

4) Participations réciproques

Néant.

5) Dépenses non déductibles

Les comptes qui sont présentés ne contiennent aucune dépense non déductible du bénéfice imposable au sens des articles 39-4 et 39-5 du CGI.

6) Dividendes des trois derniers exercices

Néant.

7) Appointements de la Présidence

La Présidente a perçu une rémunération Brute de 8 142,67 € durant l'exercice 2018/2019.

III - PROPOSITIONS

1) Affectation des résultats

Nous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 45 152 euros :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| - A la réserve légale : | 10 € |
| - Au compte report à nouveau : | 45 142 € |

Nous demeurons à votre disposition pour vous donner toutes explications et précisions complémentaires et vous invitons à approuver par vote les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à LE CANNET

Le 26 juin 2020

La Présidente et actionnaire unique

Maria GARCIA PARRAGA

